

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // ☎ 09.70.06.11.06 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 21 aout 2018**



Le Conseil Municipal convoqué le 13 aout, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 21 aout 2018 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour :**

- Election du Troisième adjoint,
- Point sur les travaux,
- Sautreuil : Proposition de la Commission d'appel d'offres,
- Lotissement Saint-Jacques : Vente d'une parcelle,
- Déclaration d'intention d'Aliéner : Parcelle AA n° 30,
- Budget principal : Décision modificative relative aux amortissements,
- Admissions en non-valeur,
- SMIVOS : adhésions de communes,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mme Julia MOLARD et de M Matthieu THOUVENIN, excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mlle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018.**

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Avant de statuer sur l'ordre du jour, et à l'invitation du Maire, les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à M Jean-Marie VILLALONGA, 3<sup>ème</sup> adjoint, récemment décédé.

---

**Election du Troisième Adjoint**

---

Suite au décès de Jean-Marie VILLALONGA, 3<sup>ème</sup> Adjoint, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire un troisième adjoint.

Le Maire présente la candidature d'Alice MARCHAND. En l'absence d'autres candidats, il est procédé au par bulletins secrets

Délibération n° : D201844

**Objet de la délibération**  
Election du 3ème  
Adjoint

Compte tenu du décès de M. Jean-Marie VILLALONGA, Troisième Adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Le Maire procède à l'appel des candidatures : Mlle Alice MARCHAND est seule candidate.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9

Mlle Alice MARCHAND ayant obtenu 9 voix (neuf voix) soit la majorité absolue est proclamée Troisième Adjoint.

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Elle est de droit conseillère communautaire.

Il est ensuite pourvu au remplacement de Jean Marie VILLALONGA dans diverses commissions et représentations.

Délibération n° : D201845

**Objet de la délibération**

Commissions  
communales  
Représentations  
diverses

Compte tenu du décès de M Jean-Marie VILLALONGA, les différentes commissions et représentations communales sont modifiées comme suit :

**Commission des Impôts :**

**Titulaires**

M. Daniel MARCHAL (Président)

Mme Alice MARCHAND

Mme Anne-Marie RENAUDIN

M. Matthieu THOUVENIN

Mme Maryse GERVASONI

M. Philippe BUFFARD

M. Jean-Claude THOUVENIN

M. Valéry NURY

M. Claude LUMEN

M. GUY MANIGLIER

M. Jean MARANDIN

Mme Annick GERVASONI

**Suppléants**

M. Guillaume HOFER

M. Jean-Charles WAGNER

M. Daniel ANDREOTTI

M. Yannick LARDENOIS

M. Claude MARTIN

M. HUBERT MARTIN

Mme Denise SIMONOT

M. Claude ROSSIGNOL

M. Jean-Marie RENAUDIN

**Commission d'Appel d'Offres :**

M. Philippe FREQUELIN (Président)

Suppléant Mme Anne-Marie RENAUDIN

**Titulaires**

Monsieur Daniel MARCHAL

M. Guillaume HOFER

M. Frédéric ROSSIGNOL

**Suppléant**

M. Jean-Charles WAGNER

Mme Maryse GERVASONI

**GIP du Parc National :**

**Titulaire**

Monsieur Daniel MARCHAL

**Suppléant**

Mlle Alice MARCHAND

**Commissions communales :**

**Embellissement**

Président : M. Philippe FREQUELIN

Mmes Anne-Marie RENAUDIN, Maryse GERVASONI et Julia MOLARD,  
M Daniel ANDREOTTI.

**Urbanisme**

Président : M Philippe FREQUELIN, suppléant M. Daniel MARCHAL

Mlle Alice MARCHAND, Mrs Guillaume HOFER, Jean-Charles WAGNER,  
Frédéric ROSSIGNOL et Daniel ANDREOTTI.

**Bulletin**

Présidente : Mlle Alice MARCHAND

Mmes Anne-Marie RENAUDIN, Julia MOLARD, M Daniel MARCHAL

**Cimetière**

Président : M Daniel MARCHAL

Mme Maryse GERVASONI, Mrs Guillaume HOFER, Daniel ANDREOTTI, et  
Jean-Charles WAGNER.

**Représentations :**

**Garants des forêts communales :**

Mrs Frédéric ROSSIGNOL, Daniel Andreotti et Matthieu THOUVENIN.

**Délégué Militaire :**

M. Frédéric ROSSIGNOL

**Transport scolaire d'Arc en Barrois :**

Titulaires : M. Daniel MARCHAL et Mme Julia MOLARD

Suppléants : Mme Anne-Marie RENAUDIN, M. Guillaume HOFER

**SIVOS de la Vallée de l'Aube :**

Titulaires : M. Daniel MARCHAL et Mme Julia MOLARD

Suppléants : Mme Anne-Marie RENAUDIN, M. Guillaume HOFER

**Conseil de l'Ecole Elémentaire :**

M. Philippe FREQUELIN représenté par M. Daniel MARCHAL  
Mme Anne-Marie RENAUDIN

**Conseil de l'Ecole Maternelle :**

M. Philippe FREQUELIN représenté par M. Frédéric ROSSIGNOL  
Mlle Julia MOLARD

**Affaires sociales :**

M. Daniel MARCHAL

**Affouage :**

M. Daniel ANDREOTTI

**Délégués auprès des associations :**

M Daniel MARCHAL

**Délégués auprès des associations sportives :**

Mrs Matthieu THOUVENIN et Daniel ANDREOTTI

**Délégué auprès de l'association Arc Saint Hubert :**

M. Frédéric ROSSIGNOL

**Association foncière d'Arc en Barrois :**

Mrs Philippe FREQUELIN et Frédéric ROSSIGNOL

**Conseil d'Administration de l'EHPAD d'Arc en Barrois :**

M. Philippe FREQUELIN  
Mrs Frédéric ROSSIGNOL et Daniel MARCHAL

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

---

## Point sur les travaux

---

► **STEP** : Suite à la visite guidée du 29 juin 2018, chaque conseiller reçoit un compte rendu de cette visite. La réception des travaux est prévue le 18 septembre 2018. Jusqu'à cette date, il est utile d'informer le Cabinet SOGETI des incidents de fonctionnement de la STEP.

► **Voirie rue Anatole Gabeur** : Le Maire précise que les travaux reprendront le 3 septembre 2018. Une réunion de chantier est prévue. Il reste environ un mois et demi de travaux.

► **Sortie du Centre de secours** : Il reste la pose du grillage et de la signalétique ainsi qu'à solutionner le problème relatif au mur séparant le parking du côté de la propriété DESBARRES. Les pavés autobloquants stockés devront être retirés.

► **Micro-crèche** : L'ouverture est programmée le 3 septembre 2018. La délégation de service public a été consentie à l'ADMR. Quatre personnes ont été recrutées :

- Directrice : Aurore DELFOUR,
- Encadrantes : Adeline MANZONI, Cloé BERARD et Joanie BAVEREL.

La visite de la PMI est prévue dans les jours qui viennent.

L'arrivée des fournitures a lieu le 23 août. La mise en route de la pompe à chaleur est effectuée ainsi que la pose du téléphone.

Une journée porte ouverte est prévue le 1<sup>er</sup> septembre de 9h à 12h.

Pour l'instant 8 enfants sont inscrits dont 7 originaires d'Arc en Barrois.

► **Raccordement usine SEALED'AIR** : Lors de la rencontre du 11 juillet., M PAILLUSSON responsable du service immobilier de cette usine, a émis le souhait de faire l'acquisition de l'usine avec le terrain attenant avant la fin de l'année.

Le coût des travaux de raccordement à la charge de la commune doit être évalué afin d'être intégré au prix de vente. La reprise de l'assainissement et des eaux pluviales se fera sur le bord de la route avec la déchetterie et l'usine FEROFLEX.

► **Captage de Montrot** : le chemin d'accès ayant été endommagé par les eaux de ruissellement, des travaux de consolidation et de protection vont être engagés. Le coût est évalué à 9.000 € HT.

► **Voirie 2018** : La commission ad hoc va se réunir.

---

## Sautreuil : Proposition de la Commission d'appel d'offres

---

L'opération était évaluée à 100.025 €. Les subventions du Conseil Départemental, de l'Etat et du GIP devraient atteindre 80%.

Délibération n° : D201846

**Objet de la délibération**

Choix de l'entreprise pour les travaux de raccordement en eau potable de la ferme de SAUTREUIL depuis le réseau de BUGNIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Le Maire rappelle que la Commune a décidé de raccorder en eau potable la ferme de SAUTREUIL depuis le réseau de BUGNIERES.

Dans ce cadre la Commune a sollicité les services du SDAT du Conseil Départemental de la Haute-Marne afin d'étudier le projet et recruter les entreprises de travaux.

Le Maire précise que la consultation des prestataires s'est déroulée du 16 juillet au 10 août 2018 à 12h et l'ouverture des plis a été effectuée en Mairie le 13 août 2018 à 10h.

1 seul pli a été reçu et proposé conforme au stade de la candidature et de l'offre.

Le Maire présente les conclusions du rapport d'analyse des offres réalisé par le SDAT du conseil départemental et propose au conseil municipal de suivre la conclusion de l'analyse des offres validée par la commission d'appel d'offres.

Le Maire rappelle que les études tout comme les travaux sont subventionnés par l'Etat (DETR), le Conseil Départemental et le GIP.

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confier les travaux à l'entreprise ALTERO TP, 6 bis rue de la Mairie, 10440 TORVILLIERS pour un montant de 86 259,25€ (variante PEHD SLM dn 63) ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

---

## Lotissement Saint-Jacques : vente d'une parcelle

---

Délibération n° : D201847

**Objet de la délibération**  
Lotissement Saint  
Jacques Vente parcelle  
n°15

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre d'achat de la parcelle N° 15 du lotissement Saint Jacques émanant de Monsieur et Madame Christophe WIBAUT.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 26 mai 2009 que le prix de vente des parcelles est fixé à 25.08 € HT le m<sup>2</sup> soit 30€ TTC, que l'acompte afférent à la promesse de vente d'élève à 5% du montant TTC du prix de vente et que celui-ci sera versé lors de la signature du compromis de vente qui aura une durée de 12 mois. Il précise que la Participation pour Voies et Réseaux est comprise dans ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à Monsieur et Madame Christophe WIBAUT la parcelle N°15 cadastrée ZO n°69 d'une superficie de 986 m<sup>2</sup> au prix de 30 € le m<sup>2</sup> soit une somme de 29 580 € TTC.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents.

*Cette délibération annule la précédente numérotée D201297.*

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

---

## Déclaration d'Intention d'Aliéner

---

La CC3F a donné délégation à la Commune qui peut donc valablement délibérer.

Délibération n° : D201848

**Objet de la délibération**  
Déclaration d'Intention  
d'Aliéner  
Daniel GUILLEMIN

Vu l'Arrêté n°13-2018 du 23 juillet 2018 de la Présidente de la Communauté de Communes des Trois forêts portant délégation ponctuelle de l'exercice de droit de préemption urbain à la commune d'Arc en Barrois à l'occasion de l'aliénation de l'immeuble cadastré section AA n°30, sis 30 rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois (52210),  
Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 2 juillet 2018 par Maître Franck HOFFMANN, Notaire à Chaumont - 52000, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 30 rue Anatole Gabeur, cadastrée

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

AA n°30 d'une superficie de 137 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Daniel GUILLEMIN domicilié 71 rue Anatole Gabeur – Arc en Barrois (52000),  
Considérant que la Commune souhaite l'acquisition du bien susmentionné dans le but de constituer un ensemble réunissant une surface suffisante en vue de l'éventuelle installation de la Maison du Parc National,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus, et de l'acquérir pour la somme de 23 000 €.
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Pour information, le Maire présente les DIA relatives à la vente par la famille VIGNOZZI de deux maisons d'habitation avec terrain sises 17 rue Abel Poulain cadastrées section AH, n°50, 51 et 52.

---

## Décisions modificatives

---

Délibération n° : D201849

**Objet de la délibération**

Budget principal  
DM n°2  
Service EAU-ASS  
DM n°2 et 3

Le Maire propose l'adoption des décisions modificatives suivantes :

Imputation	Libellé	Montant
Budget principal-DM n°2		
2051	Concessions et droits similaires	100.00 €
2313	constructions	-100.00 €
Service Eau-Assainissement-DM n°2		
2315	Installations...	-5 000.00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	-5 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	-5 000.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	5 000.00 €
Service Eau-Assainissement-DM n°3		
777	Subventions d'Inv versées au Résultat de Fonct.	12 745.00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	12 745.00 €
023	Virement à la section d'investissement	12 745.00 €
1391	Subventions d'Equipement	12 745.00 €

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces décisions modificatives.

---

## Admissions en non-valeur

---

Le Maire présente au Conseil Municipal un état communiqué par la Trésorerie proposant le classement en non-valeur d'un certain nombre de sommes non recouvrées. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Maire pour demander des explications au Receveur Municipal concernant les sommes non recouvrées.

---

## SMIVOS : adhésions de communes

---

Délibération n° : D201850

**Objet de la délibération**  
SMIVOS de la Vallée de  
l'Aube  
Adhésion de nouvelles  
communes

Vu l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du syndicat en date du 27 mars 2013, approuvés par  
Monsieur le préfet de la Haute-Marne en date du 19 juillet 2013, et  
notamment l'article 4,  
Vu la délibération de la Commune d'Autreville sur la Renne en date du 23  
avril 2018 par laquelle cette commune sollicite son adhésion au SMIVOS  
de la Vallée de l'Aube,  
Vu la délibération de la Commune de Lavilleneuve au Roi en date du 16  
mai 2018 par laquelle cette commune sollicite son adhésion au SMIVOS  
de la Vallée de l'Aube,  
Vu la délibération de la Commune de Montheries en date du 28 mai 2018  
par laquelle cette commune sollicite son adhésion au SMIVOS de la Vallée  
de l'Aube,  
Vu la délibération du SMIVOS réuni en assemblée générale en date du 19  
juin 2018 portant avis favorable à l'adhésion de ces trois communes,  
Il y a lieu d'émettre un avis quant aux demandes d'adhésions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable quant aux demandes d'adhésions des communes précitées.

**A l'unanimité**  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

### ▪ AXA

Le Maire précise que la Compagnie AXA souhaite faire une réunion publique à Arc en Barrois et vendre une complémentaire-santé à un prix attractif mais au préalable il faut que le Conseil Municipal donne son accord.

Cette démarche pourrait permettre à des personnes modestes de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé à un coût avantageux.

Après échanges de vue, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la compagnie AXA à tenir une réunion publique à Arc en Barrois, en vue de vendre une complémentaire-santé à un prix attractif.

### ▪ Vente du groupe électrogène

Délibération n° : D201851

**Objet de la délibération**  
Vente d'un groupe  
électrogène

Le Maire explique que la Commune est propriétaire d'un groupe électrogène situé dans l'enceinte de l'usine SEALED'AIR. Cet équipement n'étant plus utilisé et ne fonctionnant plus, il propose de le mettre en vente.

Après plusieurs recherches, la société JP INDUSTRIE sise 53 avenue du Président Kennedy à Rosny sous Bois (93110) offre d'en faire l'acquisition pour un montant de 3 500 €. Cette somme comprend le démontage et le



A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

transport, le matériel étant repris en l'état et sans garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre le groupe électrogène aux conditions précitées et pour un montant de 3 500 €.
- D'autoriser le Maire à émettre le titre de paiement afférent.

▪ **Proposition de vente LUCOT**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Madame Nelly LUCOT une proposition de vente à la commune au prix de 2.800 €.

Elle porte sur :

- une bâtisse en ruine avec courette cadastrée à Montrot, section AK n° 8. Cette construction supporte la parabole permettant aux habitants de Montrot de recevoir les chaînes télévisées.
- un petit terrain sis en face cadastré section AK n° 32.

Le Maire propose de sursoir et d'adresser un courrier à madame LUCOT afin d'obtenir davantage d'informations sur ces biens.

▪ **Daniel GUILLEMIN**

Le Maire informe qu'il a reçu de l'avocat de ce dernier une lettre lui demandant de reconsidérer la lettre de refus de poser un échafaudage sur le trottoir en vue de refaire la façade.

Le Maire rappelle que monsieur GUILLEMIN n'ayant pas obtenu le permis de construire relatif aux travaux qu'il effectue. Le Maire ne peut en aucun cas octroyer une autorisation de voirie pour ces mêmes travaux.

▪ **Subvention Arc Patrimoine et Culture :**

Délibération n° : D201852

Objet de la délibération  
SUBVENTIONS 2018  
APC

A l'unanimité  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

Arc Patrimoine Culture : 500 €

## INFORMATIONS DIVERSES

► Le Maire précise que Thierry THOMAS a fait don du montant de la facture pour confection d'une plaque installée au « Square Claudine THOMAS » lors de l'inauguration, et Tino PARISI a adressé ses remerciements à la commune pour son pot de départ à la retraite.




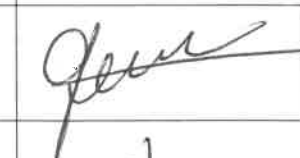



► Daniel ANDREOTTI informe que le marchand de fromage a décidé de ne plus venir sur la place le vendredi car il estime le montant du droit de place trop élevé.

La séance est levée à 23h.

oo

**Prochaine séance du Conseil Municipal : non fixée.**

## Conseil Municipal du 21 aout 2018

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	